

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2018

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 18 avril à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Daniel FRARD, Maire.



Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant d'ajouter deux points à l'ordre du jour concernant d'une part, la dotation de soutien à l'investissement local et d'autre part, le vœu présenté par Monsieur le Président du Conseil régional du Centre-Val de Loire pour le réseau ferroviaire.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout de ces points à l'ordre du jour.



Monsieur le Maire poursuit avec l'adoption du compte rendu du Conseil municipal du mercredi 28 mars 2018.

Le Conseil municipal adopte le compte-rendu dans la forme, à l'unanimité, sans observations ni remarques.



Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique que Monsieur le Receveur ne peut être présent et que celui-ci prie de bien vouloir l'excuser.



Au titre de la Direction des Finances, Monsieur le Maire aborde les comptes administratifs 2017.

Il débute par les Comptes administratifs sur le budget principal de la Ville

Monsieur le Maire fait un rappel du budget au niveau de la constitution des crédits.

Sur la section de Fonctionnement, les recettes s'élèvent à 17 201 581.54 € pour une prévision budgétaire de 17 563 565.63 €.

Ces recettes comprennent principalement les produits des trois taxes et compensation pour un montant de 9 430 381 €, 3 901 620 € de dotations de l'Etat, 380 334.19 € de petites taxes, 801 465.79 € de produits des services (pour une prévision de 874 293 €), 827 417.63 € de participations extérieures, 343 488.03 € de recettes diverses, 574 531.09 € de valorisation et refacturations ainsi que 233 318.75 € de valorisation de travaux en régie.

Pour une prévision initiale de 17 563 565.63 €, les dépenses se sont élevées à 15 944 772.63 € comprenant principalement les charges de personnel pour 9 299 814.91 € (en hausse de 1.65 % par rapport à 2016), 1 585 321.41 € de crédits aux services, 930 999.46 € en eau énergie, 906 397.83 € de subventions aux associations, 1 408 972 € de contingents, 360 616.47 € d'intérêts de la dette en baisse par rapport à 2016 et les amortissements pour 603 312.52 €.

Il est précisé que les rattachements pour la section s'élèvent à 293 672.47 € en dépenses et à 471 910.34 € en recettes. Ces deux montants sont pris en compte dans les résultats présentés plus haut. Les recettes ont été réalisées à 97.74 % et les dépenses à 90.78%.

Sur la section d'Investissement, les recettes se sont élevées à 4 069 342.89 € pour une prévision de 7 178 307.89 €. Elles se décomposent de 2 035 213.10 € de fonds propres, 593 586.42 € de financements externes, 254 880.24 € de recettes diverses, 603 312.52 € d'amortissements et un emprunt de 407 700 €.

Les dépenses pour un total de 3 061 836 € correspondent à 133 010.81 € d'acquisition de mobilier, matériel et études, 192 092.74 € de travaux hors opérations, 2 988 € (fin des travaux de l'office de restauration Victor Hugo), 500 638.35 € pour le gymnase Marcel Pagnol (Maîtrise d'œuvre et divers), 309 599.24 € pour le Pass'Agés Vauvettes, 1 077 084.22 € de remboursement de capital des emprunts et 233 318.75 € de valorisation de travaux en régie.

Les reports s'élèvent à 1 053 437.99 € en recettes et à 1 876 365.82 € en dépenses. Le résultat de l'exercice donne un résultat cumulé de 1 256 808.91 € en excédent de la section de fonctionnement et un déficit de 438 785.96 € en investissement. Avec les reports, le déficit global du budget fin 2017 s'élève à - 4 904.88 €.

Monsieur le Maire poursuit en évoquant plus précisément l'analyse financière de la Ville.

Les ratios démontrent la bonne situation financière de la collectivité. En effet, le ratio de désendettement est inférieur à 6 ans pour la 4^{ème} fois en 15 ans, la norme étant en moyenne de moins de 10 ans.

Les produits réels de fonctionnement s'élèvent à 1 339 € par habitant (1 365 € dans le Département et 1 369 € dans la Région et 1 325 € au niveau national).

Le produit des impôts et taxes représente 758 € par habitant (843 € dans le Département, 913 € dans la Région et 881 € au niveau national). La part des impôts locaux dans les recettes réelles de fonctionnement s'élève à 34.14 % des produits réels (39.82 % pour le Département, 41.66 % au niveau de la Région et 40.12 % au niveau national).

Les recettes de dotations et participations représentent 310 € (322 € dans le Département, 207 € dans la Région et 206 € au niveau national). Ce sont la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale et la Dotation Nationale de Péréquation qui ont bonifié ces recettes.

La capacité d'autofinancement brute est de 1 860 121 € contre 1 861 822 € en 2016 et celle de la capacité d'autofinancement nette a diminué à 783 037 € contre 810 636 € en 2016.

L'encours de la dette représente 877 €/habitant soit 11 0008 763 € et une situation favorable.

Le coefficient de rigidité est de 57.62 %, le plus bas de ces 15 dernières années devant celui de 2011 établi à 58.02 %

Monsieur le Maire indique que ce résultat doit permettre à la Ville d'affiner plus précisément les prévisions pour affecter ses ressources en direction de l'investissement.

Compte administratif du Budget annexe de l'eau

Monsieur le Maire rappelle la constitution des crédits.

Fonctionnement

Les recettes s'élèvent à 1 312 689.58 € pour 1 333 535 € de prévisions et comprennent 866 188.70 € de vente d'eau, 211 823.59 € de redevances agence de l'eau et 59 196.65 € de recettes autres.

Les dépenses s'élèvent à 1 139 516.25 € pour 1 333 535 € de prévisions. Elles comprennent l'achat d'eau pour 463 255.04 €, 233 915.49 € de reversement de redevances à l'agence de l'eau, 157 391.01 € de frais de personnel (en baisse par rapport à 2016), 91 907.24 € d'amortissements, 34 413.89 € d'intérêts de la dette et la création d'une dotation pour risque de 30 000 €.

Les rattachements s'élèvent à 5 628.21 € en dépenses et 2 796.65 € en recettes et sont compris dans les sommes présentées.

Le résultat cumulé fin 2017 s'élève à 173 173.33 €.

Investissement

Les recettes se sont élevées à 336 628.19 € pour 738 268.59 € prévues et comprennent 91 907.24 € d'amortissements et 156 164.95 € provenant de la section de fonctionnement.

Les dépenses s'élèvent à 354 216.93 € comprenant 238 893.16 € de travaux, 26 850.74 € d'acquisition de biens et mobilier et 77 626.39 € de remboursement de capital des emprunts.

Les recettes ont été réalisées à hauteur de 45.60 % et les dépenses à hauteur de 47.98 %. Les reports s'élèvent à 145 380.74 € en dépenses et 76 531.56 € en recettes.

Le résultat cumulé en fin d'exercice présente un excédent de 14 408.61 €.

Compte administratif du budget annexe de la zone d'activité de Bonsecours

Fonctionnement

Les recettes et les dépenses ont été réalisées à hauteur de 1819.68 € pour une prévision de 386 804 €.

Investissement

Au titre des recettes, il n'y pas eu de réalisations. Concernant les dépenses, celles-ci ont été réalisées à hauteur de 1819.68 € pour une prévision de 356 722.44 €.

Sur la section de fonctionnement, le résultat cumulé s'établit à 213 804 € et sur la section d'investissement, il est présenté un déficit de 298 542.12 €.



Compte administratif du Budget de la Zac Bois du Chapitre

Fonctionnement

Au titre de l'exécution budgétaire, les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 163 643.54 € pour une prévision de 1 635 413.88 € liées à des ventes de terrains.

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 147 296.87 € pour une prévision de 1 635 413.88 € liées aux acquisitions de terrains.

Investissement

Les recettes d'investissement ont été réalisées à hauteur de 50 914.63 € pour une prévision de 1 406 811.44 €.

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 293 226.04 pour une prévision de 1 406 811.44 €.

Le résultat de clôture 2017 de la section de fonctionnement présente un déficit de 374 354.35 € et un excédent sur la section d'investissement à hauteur de 137 151.45 €.

Monsieur le Maire quitte alors la salle et Damien STEPHO prend la présidence de la séance.

Les Comptes administratifs de l'exercice sont approuvés, à l'unanimité moins 5 abstentions.



Monsieur le Maire reprend le cours du Conseil municipal avec l'approbation des comptes de gestion du receveur.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion du receveur, présentés par Monsieur le Maire, qui sont strictement identiques aux comptes administratifs approuvés ci-dessus.



Monsieur le Maire poursuit ensuite avec l'examen du Budget supplémentaire principal de la Ville 2018.

Le résultat de fonctionnement cumulé du budget principal à la fin de l'exercice 2017 est de 1 256 808.91 €.

Au niveau de l'investissement, le besoin de financement cumulé est de – 438 785.96 € inscrit en report. La balance des restes à réaliser 2017 sur le budget 2018 en recettes et dépenses est négative à – 822 927.83 €.

Il est donc proposé d'affecter en investissement la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 1 256 808.91 €.

Pour la section de fonctionnement, après les ajustements nécessaires, le budget supplémentaire de la Ville s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de – 43 484 €. En dépenses, il est prévu de réduire le contingent CCAS à hauteur de 100 000 € et un virement prévisionnel en investissement de 56 516 €.

En recettes complémentaires au budget principal, il est prévu les compensations de l'Etat pour un montant de 40 150 €, l'Allocation de compensation de l'Agglo à hauteur de 6 904 € et la Dotation forfaitaire de 12 438 €.

Concernant la section d'investissement, le budget supplémentaire de la Ville, la reprise du résultat antérieur, l'affectation du résultat et l'inscription du produit prévisionnel des amendes de police, permettent de dégager des moyens supplémentaires proches de 100 000 €.

Le budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 2 412 758.90 €.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir le débat sur le budget supplémentaire présenté.

Le Conseil municipal, n'ayant pas de remarque ni d'observation à formuler, adopte, à l'unanimité, le budget supplémentaire de la Ville.



Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour en abordant ensuite le budget supplémentaire de l'Eau.

Concernant la section de fonctionnement, l'excédent cumulé représente la somme de 173 173.33 €.

Le résultat d'investissement cumulé est de 14 408.61 € inscrit en report. La balance des reports 2017 est négative à – 68 849.18 €.

Il est donc proposé d'affecter la somme de 139 173.33 € en section d'investissement, le solde étant inscrit au niveau de la section de fonctionnement.

Pour la section de fonctionnement, les inscriptions sont de simples ajustements.

Le budget supplémentaire de l'Eau s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 34 000 €.

Pour la section d'investissement, le budget supplémentaire de l'Eau s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 230 113.50 €.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir le débat sur le budget supplémentaire présenté.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget supplémentaire de l'Eau.



Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour en présentant le budget supplémentaire de la ZA Bonsecours.

L'excédent cumulé de fonctionnement de 2017 s'est élevé à 213 804 € et la section d'investissement présente un besoin de financement de 298 542.12 €. Ces deux sommes sont inscrites en reports 2018 au budget supplémentaire.

Le budget supplémentaire 2018, constitué des reprises de résultat et des écritures d'ordre s'équilibre à 410 661.10 € en fonctionnement et à 397 823.58 € en investissement.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à débattre sur le budget supplémentaire de la ZA Bonsecours présenté et à le voter.

N'ayant pas de questions, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget supplémentaire de la ZA Bonsecours.



Monsieur le Maire aborde enfin le budget supplémentaire de la ZAC Bois du Chapitre.

La section de fonctionnement de 2017 présente un besoin de financement de 374 354.35 € et présente un excédent d'investissement de 137 151.45 €, sommes qui seront inscrites en report au budget supplémentaire.

Le budget supplémentaire 2018, constitué des reprises de résultat, des écritures d'ordre, et des inscriptions nécessaires en matière d'études d'aménagement, s'équilibre à 1 212 293.89 € en fonctionnement et à 892 293.89 € en investissement.

Le Conseil municipal est invité à débattre du budget supplémentaire présenté.

N'ayant pas de questions, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget supplémentaire de la ZAC Bois du Chapitre.



Au titre de la Direction de l'Urbanisme, Monsieur le Maire aborde le point relatif au projet NPNRU Bâtes-Tabellionne.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux et les communes de Dreux et Vernouillet portent un important projet de rénovation urbaine des quartiers des Bâtes et de la Tabellionne, dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine de l'ANRU.

Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du Contrat de Ville, vise à répondre à plusieurs enjeux de ces quartiers :

- **Ouverture** : Faire du quartier Bâtes-Tabellionne une porte du Plateau nord-ouest depuis et vers le centre-ville de Dreux et le centre des Corvées, en désenclavant et en hiérarchisant les axes routiers,
- **Cohésion** : Renforcer la cohésion urbaine et sociale par un travail sur les polarités internes des quartiers et leur maillage,
- **Diversification** : Renouveler, diversifier, améliorer l'offre de logements en visant plus de mixité et impulser une nouvelle dynamique économique,
- **Innovation urbaine** : Anticiper l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones en développement urbain, expérimenter des innovations urbaines et accompagner la mutation du quartier par une démarche de co-construction avec ses habitants.

Ce projet entraîne l'organisation d'une concertation associant les habitants, les associations et les conseillers citoyens afin d'en fixer les objectifs et les modalités.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, pour répondre aux 4 grands objectifs du projet que sont l'ouverture, la cohésion, la diversification et l'innovation urbaine, d'organiser la concertation sous forme :

- D'informations périodiques dans les publications et les sites internet des villes de Dreux, de Vernouillet et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux,
- D'expositions dans les lieux publics des 2 quartiers, les mairies et l'agglo du Pays de Dreux avec mise à disposition d'un registre destiné à recevoir les avis et les contributions du public,
- De réunions publiques destinées à l'information et la co-construction du projet avec les habitants et toutes personnes concernées,
- De la mise en place d'une « Maison des Projets » sur les 2 quartiers.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition présentée.



Au titre de la Direction de l'Action sociale, Madame QUERITE aborde le point sur la convention de mise à disposition de deux logements au GIP Relais logement.

Madame QUERITE rappelle qu'avec l'accueil des migrants sur le territoire national, l'Etat a sollicité les collectivités afin de les sensibiliser sur cette thématique.

Ayant souhaité s'inscrire dans cette démarche, la Ville de Vernouillet a mis deux logements à disposition du GIP Relais Logement pour favoriser l'accueil de ces familles.

Ces logements sont situés 9 rue Léon Blum et 69 route de Crécy à Vernouillet.

Madame QUERITE précise que le GIP Relais Logement a accepté de suivre le dossier et d'effectuer l'accompagnement global des personnes qui ont été et seront accueillies dans ces deux logements.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de ces deux logements pour l'année 2018.

Monsieur le Maire précise que Vernouillet accueille actuellement deux familles.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer ladite convention et à percevoir du GIP Relais Logement les loyers et les fluides des dits logements.



Au titre de la Direction de l'Urbanisme, Monsieur le Maire aborde la note sur table relative à la dotation de soutien à l'investissement local 2018.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local est destinée à soutenir les projets d'investissement des collectivités.

La Préfecture nous informe d'un nouvel appel à projets pour la programmation 2018.

La date de clôture de l'appel à projets est prévue le 30 avril 2018 d'où l'urgence de la délibération.

Les dossiers éligibles sont les suivants :

- 1) Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables,
- 2) Mise aux normes et sécurisation des équipements publics,
- 3) Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements,
- 4) Développement numérique et de la téléphonie mobile,
- 5) Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires,
- 6) Réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Pour rappel, la ville de Vernouillet a sollicité le fonds de soutien à l'investissement local en 2016 pour la réhabilitation du gymnase Marcel Pagnol et en 2017 pour l'aménagement de la propriété Louis.

Cette année, il est proposé de présenter un dossier pour la démolition et la reconstruction d'un bâtiment sur le groupe scolaire Louis Pergaud dont les postes de dépenses sont les suivants :

Acquisition et mise en place d'un préfabriqué	250 000 €
Désamiantage	15 300 €
Démolition	5 300 €
Contrôle technique	590 €
Diagnostic	775 €

Le montant total des travaux est estimé à 271 965 €.

Le montant de la dotation est estimé à 100 000 € ce qui nécessite un autofinancement à hauteur de 171 965 €.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à déposer une demande subvention auprès de la Préfecture pour le remplacement du préfabriqué du groupe scolaire Louis Pergaud et approuve le plan de financement présenté.



Monsieur le Maire conclut avec le point relatif au vœu présenté par la Région afin de mobiliser et prendre position d'une manière ferme et collective pour le non démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien.

Il donne ainsi lecture du courrier reçu de Monsieur le Président de la Région Centre-Val de Loire relatif aux propositions émanant du rapport remis par Monsieur Jean-Cyril Spinetta au premier Ministre et à la Ministre des Transports et ses conséquences sur la desserte de pans entiers du territoire national et régional avec notamment, pour notre Région, la fermeture de 6 lignes condamnant ainsi le service public ferroviaire.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer et à s'associer au vœu formulé et voté à l'unanimité par le Conseil Régional de la Région-Centre Val de Loire dans sa séance plénière du 22 février 2018 pour :

- Dénoncer sans réserve les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité ;
- Exprimer sa totale incapacité financière pour intervenir demain en lieu et place de l'Etat au-delà des efforts déjà réalisés pour l'entretien et la sécurisation du réseau ferré de proximité ;
- Condamner le démantèlement par l'échelon national de politiques publiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire ;
- Demander au Gouvernement de ne pas suivre cette voie et à proposer, au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser ;
- Interpeller l'ensemble des parlementaires de notre Région afin qu'ils ne soutiennent pas, le moment venu, une loi qui viendrait condamner ces lignes de proximité et d'aménagement du territoire.

A titre d'information, l'Agglomération du Pays de Dreux et la Ville de Dreux se sont associées de façon unanime au vœu de la Région.

Le Conseil municipal décide la même manière de s'associer au vœu de la Région.



Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les arrêtés qu'il a pris dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Afin de soutenir l'action du Centre social sur le quartier de la Tabellionne, un contrat est passé avec « GAJ'ART » de SAINTES (17) pour une représentation du spectacle Making Off Tambouille, le 14 avril 2018 à la Maison de quartier de la Tabellionne.

La séance est close à 22h10.